

ATTESTATION
Art. 202 du CPC

Je soussigné,

NOM : _

PRENOM : _

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

LIEN DE PARENTE OU D'ALLIANCE AVEC LES PARTIES : _

**LIEN DE SUBORDINATION, DE COLLABORATION OU
DE COMMUNAUTE D'INTERET AVEC LES PARTIES :**

Sachant que l'attestation sera utilisée en Justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 161 dernier alinéa du Code Pénal, réprimant l'établissement faisant état de faits matériellement inexacts.

DECLARE :

Important :

Pour être recevable, l'attestation doit être :

- signée, écrite et datée de la main de son auteur.
- accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité avec photo et comportant la signature de l'auteur de l'attestation